

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 28 OCTOBRE 2024

**2024-039**

Date de convocation : 09/10/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois d'octobre à vingt heures et zéro minute, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : PICAUD Christophe, MARSON Paola

Absents non excusés : /

Procurations : PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André, MARSON Paola donne procuration à FACHE Olivier

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : GRANDIAU Maxime

DELIBERATION N°39 : CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DU CONTRAT

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la concession du service public d'assainissement.

Il indique en préambule que la Commission Délégation Public de Service a émis un avis favorable en date du 4 octobre 2024 concernant la gestion par concession du service public d'eau potable.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SUEZ à savoir :

- Durée : 12 ans
- Prix du service :
  - Abonnement : 55 € HT
  - Prix du m<sup>3</sup> : 0,7212 € HT / m<sup>3</sup>

Il fait savoir que le prix de base comprend l'accès internet SIG, le curage et l'inspection télévisée, l'exclusivité des branchements neufs, le nettoyage, l'entretien et la maintenance sur le réseau et le poste de relevage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la proposition de la société SUEZ pour l'exploitation par concession du service public d'assainissement,
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 28 octobre 2024.

Le Maire  
  
Marc DEGAUCHY  
